

UNIVERSITE SIDI MOHAMED BEN ABDELAH
Faculté des sciences juridiques économiques et sociales
Département des sciences économiques

Filière : Economie et gestion
Semestre 2

Section A

Module : Introduction aux sciences de gestion
Matière : Comptabilité Générale II

Docteur. EL MALLOUKI

Année universitaire : 2006/2007

Chapitre -1- Les opérations sur les éléments d'actifs

Il s'agit dans ce chapitre, d'étudier l'évaluation et la comptabilisation d'éléments dont l'apparition dans le patrimoine de l'entreprise n'est pas envisagée par ailleurs à l'occasion d'une étude spécifique. C'est essentiellement le cas des immobilisations et des titres. Ces éléments correspondent à des emplois intermédiaires, c'est-à-dire à des biens appartenants à l'entreprise et qui peuvent constituer la ressource d'opérations futures.

Plus généralement, l'actif immobilisé comprend les éléments destinés à servir de façon durable à l'activité de l'entreprise. Les titres peuvent être des immobilisations financières (titre de participation) ou des valeurs mobilières de placement.

I- LES ACTIFS IMMOBILISES :

Le PCM distingue quatre rubriques d'immobilisations

- 21 Immobilisations en non-valeurs
- 22 Immobilisations incorporelles
- 23 Immobilisations corporelles
- 24/25 Immobilisations financières.

I.1. Les immobilisations en non-valeurs (21)

Il s'agit en fait des charges qui ont contribué à la création ou à la croissance de l'entreprise et qui vont normalement profiter aux exercices ultérieurs. Par conséquent, elles n'ont aucune valeur de revente à des tiers. Le PCM distingue les postes suivants :

- 211 Frais préliminaires
- 212 Charges à répartir sur plusieurs exercices
- 213 Les primes de remboursement des obligations.

Application 1:

Au moment de sa création, l'entreprise SAADOUNI a réglé, par chèques bancaires, les frais suivants :

- Frais de constitution 19000 Dh*
- Frais de publicité 17000 Dh*
- Frais de prospection et d'étude de marché .15000 Dh*

I.2. Les immobilisations incorporelles :

Ce sont :

- 221 Immobilisations en recherche et développement
- 222 Brevets, marques, droits et valeurs similaires
- 223 Fonds commercial
- 228 Autres immobilisations incorporelles.

a) Fonds commercial (223)

En droit, le fonds commercial est constitué par la clientèle, l'achalandage, le droit au bail, le nom commercial et l'enseigne.

La clientèle : c'est l'ensemble des clients habituels de l'entreprise ;

L'achalandage : il s'agit des clients potentiels justifiés par l'emplacement géographique de l'entreprise

Le droit au bail : il signifie le droit de pouvoir exploiter un local commercial en location

L'enseigne : c'est le symbole ou l'image qui permet d'identifier les produits de l'entreprises ;

Le nom commercial : il indique la réputation commerciale dont bénéficie l'entreprise sur le marché.

Il y a lieu de noter que ces éléments du fonds commercial concourent ensemble au renforcement du potentiel d'activité de l'entreprise et donc ils ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan. Ils sont inscrits, à leur valeur d'entrée, au débit du compte « Fonds commercial »(2230).

Application 3 :

Le 16/03/2002, un commerçant acquiert, par chèque bancaire, un fonds commercial comportant les éléments incorporels suivants :

| | |
|------------------------------------|------------|
| - Clientèle | 10000 |
| - Achalandage | 5000 |
| - Droit au bail | 15000 |
| - Enseigne et nom commercial | 4000 |
| - Matériel du transport . | ... 100000 |

I.3 Les immobilisations corporelles.

Elles sont composées des biens matériels dont dispose l'entreprise comme les terrains, constructions, matériels de transport, matériel et mobilier de bureau ... etc.

L'entrée des immobilisations en patrimoine de l'entreprise se traduit par le débit des comptes d'immobilisations concernées. Elles sont enregistrées à leurs valeurs d'entrée.

Cette valeur d'entrée peut être égale au coût de production si les immobilisations en question sont produites par l'entreprise pour elle même, ou bien elle peut correspondre au coût d'acquisition dans le cas où le bien immobilisé est acquis à titre onéreux.

a) Le coût d'acquisition des immobilisations.

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont enregistrées à leurs coûts d'acquisition qui est égal :

Coût d'acquisition = Prix d'achat + Charges accessoires d'achat (Droits de douane, transports, frais de transit, frais de réception, assurance...) + Charges d'installation et de montage + TVA non récupérable.

Par contre, les frais d'essai et de mise au point du bien immobilisé acquis, sont à enregistrer dans les comptes de charges d'exploitation et, donc, il n'entrent pas dans le coût d'acquisitions des immobilisations.

En outre certains frais relatifs à l'acquisition des immobilisations tels que les droits de mutations (enregistrement et conservation foncière), honoraires et commissions et les frais d'actes, ne font pas partie du coût d'acquisition mais ils sont enregistrés dans un compte spécial de l'immobilisation en non valeurs appelé «Frais d'acquisition des immobilisations » (2121).

Application 7

Le 10/06/2002, l'entreprise SAADOUNI a commandé à l'étranger une machine-outil pour une valeur de 200000 HT dh. en versant, par chèque bancaire, une avance de 40000.

Le 20/06/2002, l'entreprise a reçu le matériel commandé avec la facture suivante réglé dans 3 mois:

| | |
|------------------------------------|---------|
| Machine-outil (H.T.) | 200.000 |
| Transport | 9.000 |
| Assurance sur le transport | 3.000 |
| Frais de transit | 2.000 |
| Droits de douane | 10.000 |
| Frais de réception | 600 |
| Frais d'installation et de montage | 800 |
| Frais d'essai et de mise au point | 700 |
| TVA 20 % | 45.220 |

Travail à faire -

Enregistrer les opérations ci-dessus, au journal de l'entreprise.

Application 8

Le 04/09/2002, l'entreprise SAADOUNI a acquis, par chèque bancaire, un terrain bâti pour une valeur de 400.000 dh. Le contrat de vente stipule que la valeur du bâtiment représente 40% de celle de l'ensemble immobilier (terrain et construction) dont 14% de TVA.

Le 06/09/2002, l'entreprise a réglé, en espèces, les frais d'actes, les droits de mutations et les honoraires pour un montant respectivement de 1.500, 3.000, et 1.000dh.

Le 07/09/2002, règlement, par virement bancaire, des frais de restauration du bâtiment acquis pour 9.000 HT et 20 % de TVA.

Application 9

Le 10/04/2002, la société SAADOUNI a acquis une machine de bureau pour une valeur de 28000 (ht), TVA 20 % ainsi qu'un véhicule non utilitaire (voiture de tourisme) pour un montant de 300000 (ht), TVA (non récupérable) 20%. Le matériel de bureau étant réglé par chèque bancaire, alors que le matériel de transport est à crédit dont 30% est à long terme.

d) Modalités de financement des immobilisations.

L'acquisition, à titre onéreux, d'une immobilisation peut être financée de différentes manières selon les moyens de règlement ou de financement utilisés. On peut ainsi distinguer entre trois grandes modalités de financement

- Règlement au comptant : banques, CCP et la caisse.
- Règlement à crédit à court terme ou pour long et moyen terme.
- Financement par subventions d'investissement reçues.

Application 13.

Le 14/06/2002, l'entreprise SAADOUNI a acquis un matériel de transport pour une valeur de 250.000 dh (H.T.), TVA 20 % Le règlement est effectué comme suit

- * 150.000 par chèque bancaire.
- * 80.000 à crédit à deux mois.
- * 70.000 à crédit remboursable au bout de deux ans.

I.4. Les immobilisations financières.

Dans les immobilisations financières on peut distinguer entre deux catégories différentes, à savoir les créances immobilisées et les titres de propriété.

a) Les créances immobilisées.

Dans cette catégorie on peut faire la différence entre les prêts immobilisés tels que les prêts au personnel et aux associés, les billets de fonds ... etc. et les autres créances financières telles que les obligations, les bons divers, les dépôts et cautionnements versés ... etc.

Il y a lieu de noter que cette catégorie de créances immobilisées se compose de créances non liées à des opérations d'exploitation et qui sont supposées avoir, au moment de leur entrée en patrimoine, un délai de recouvrement supérieur à douze mois.

Ces créances restent inscrites dans leurs comptes d'entrée jusqu'à leur extinction totale, sauf événement modifiant les conditions de leur entrée initiale.

Application 15

Le 15/07/2002, la société SAADOUNI accorde à l'un de ses salariés un prêt de 20.000dh. par chèque bancaire, pour une durée de remboursement de quatre ans.

Le 17/07/2002, elle a cédé un fonds commercial pour une valeur de 160.000dh. dont 60.000 réglés au comptant par chèque bancaire et 100.000 contre un effet (billet de fonds) à recevoir au bout de deux ans.

b) Les titres de propriété.

Comme leur nom l'indique, ces titres donnent le droit de propriété à leurs détenteurs.

On peut discerner entre deux types de titres : les titres de participation et les autres titres immobilisés.

1) Les titres de participation

Ce sont des actions qui permettent d'exercer une influence sur l'activité de la société émettrice ou d'en assurer le contrôle. La possession durable de ces titres semble stratégique pour l'entreprise et ils sont enregistrés au niveau du compte «Titres de participation » (2510).

2) Les autres titres immobilisés.

Il s'agit des titres donnant le droit de propriété autres que les titres de participation. ils représentent des parts de capital, des actions, des bons divers ou des placements à long terme. Ces titres sont conservés durablement par l'entreprise et ils sont enregistrés dans le compte «Actions» (2581) ou dans le compte «titres divers»(2588).

Par ailleurs, il convient de noter que l'acquisition des titres de propriété est enregistrée à la valeur d'entrée de ces titres (prix d'achat) y compris, le cas échéant, la partie non encore libérée des titres acquis.

Application 17 -

Dans un objectif stratégique, l'entreprise SAADOUNI a acquis le 14/10/2002 ; 4000 actions (valeur nominale 150 dh, entièrement libérée) pour 200 dh l'action. Cette opération est réalisée par la banque de l'entreprise qui a retenu 4.280 dh de commissions dont 7 % de TVA.

Travail à faire :

Enregistrer les opérations ci-dessus au Journal de l'entreprise

Chapitre -2- Amortissements des immobilisations

Lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les immobilisations ont été comptabilisées selon les règles étudiées dans le chapitre précédent.

Nous nous plaçons maintenant à la clôture de l'exercice, au moment de l'établissement des états financiers ou documents de synthèse ; ces derniers sont souvent, pour les tiers, la seule partie « visible » de la comptabilité. Les valeurs qui figureront dans les états financiers sont dites « valeurs à l'arrêté des comptes ».

I - GENERALITES SUR LES AMORTISSEMENTS

La plupart des immobilisations se déprécient avec l'usage et le temps pour des raisons naturelles et irréversibles, ces immobilisations doivent subir un amortissement qui a pour but de les ramener à leur valeur comptable nette.

Les amortissements sont la constatation, en écritures comptables au moment de l'inventaire, de la dépréciation définitive que subissent de nombreux éléments corporels ou incorporels.

Cette dépréciation résulte de l'usage, du temps, du changement de technique ou toute autre cause jugée définitive.

L'amortissement constate donc la perte continue et latente de valeur d'usage subie par une immobilisation.

I.1. Calculs d'amortissement

Valeur d'origine (V.O.) :

Coût d'acquisition du bien, il constitue la base d'amortissement, cette base est constituée par le prix hors TVA récupérable.

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont enregistrées à leurs coûts d'acquisition qui est égal :

Coût d'acquisition = Prix d'achat + Charges accessoires d'achat (Droits de douane, transports, frais de transit, frais de réception, assurance...) + Charges d'installation et de montage + TVA non récupérable.

Application

Le 10/06/2002, l'entreprise SAADOUNI a reçu un matériel commandé avec la facture suivante réglé dans 3 mois:

| | |
|------------------------------------|---------|
| Machine-outil (H.T.) | 200.000 |
| Transport | 9.000 |
| Assurance sur le transport | 3.000 |
| Frais de transit | 2.000 |
| Droits de douane | 10.000 |
| Frais de réception | 600 |
| Frais d'installation et de montage | 800 |
| Frais d'essai et de mise au point | 700 |
| TVA 20 % | 45.220 |

Travail à faire -

Enregistrer les opérations ci-dessus, au journal de l'entreprise.

Annuité d'amortissement :

Montant de l'amortissement annuel pratiqué à la fin de l'exercice comptable

Amortissement du matériel et outillage 235.200

Sachant que le taux d'amortissement constant du matériel et outillage est de 15 %, déterminer sa date d'acquisition.

Application 3.

La VNA d'un matériel de bureau acquis le 18/06/1992 est de :

31.000 au 31/12/1994.

8.500 au 31/12/1997.

Déterminer la valeur d'origine (VO) de ce matériel ainsi que le taux d'amortissement constant

Application 4 :

Un Matériel de transport acquis le 1 avril 1994 pour une valeur de 110000 dh (H.T.), figure au bilan de 31/12/1997 pour une VNA de 6.875.

TAF :

1) Déterminer le taux d'amortissement constant et en déduire la durée de vie de matériel de transport.

2) Présenter le tableau d'amortissement du matériel.

II- COMPTABILISATION DES AMORTISSEMENTS

Pour obtenir le compte d'amortissement correspondant à un compte d'immobilisation particulier, il suffit d'intercaler le chiffre 8 en deuxième position (directement après le chiffre 2 de la Classe d'immobilisation).

Suivant la nature de la dépréciation, la charge constatée peut être :

1- D'exploitation

2- non courante

Ce qui donne lieu à deux groupes de comptes

619 Dotations d'exploitation aux amortissements

659 Dotations non courantes aux amortissements

Application 6

Les frais préliminaires d'une entreprise se sont élevés à 80 000 DH, ils sont amortissables suivant le procédé constant sur quatre années.

Passez les écritures d'amortissements

Application N°7 :

Reprendre les différentes application précédentes et enregistrez les dotations de la période concernée.

III- CESSIONS DES IMMOBILISATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'AMORTISSEMENT :

Les étapes à suivre sont les suivantes:

1 - Calcul de la valeur nette d'amortissement du bien cédé après calcul de la dotation complémentaire:

2- Constatation de la cession par le compte 751 « Produits de cession d'immobilisation»

3- Sortie du bien cédé du patrimoine, à sa valeur nette d'amortissement par le compte 651 « Valeur nette d'amortissement des immobilisations cédées »

Application 8:

Une machine industrielle a été acquise le 22 mai 1991 pour 400 000 DH (H.T.), elle est amortie selon le procédé dégressif sur 10 années. Le 25.6-1995, elle a été cédée au prix de 92 000 DH, (l'exercice comptable coïncide avec l'année civile).

TAF :

1- Dresser le tableau d'amortissement

2- Calculer la dotation complémentaire

3- Passer au journal l'écriture de cession au 5-6-1995

4- Régulariser la cession au 31.12.1995

6- Refaire le même travail en considérant un prix de cession de 100 000

Chapitre -3- LES PROVISIONS

Comme les amortissements, les provisions font partie des travaux de fin d'exercice. Le PCM distingue entre trois grandes catégories de provisions :

- Provisions pour dépréciation des éléments de l'actif.
- Provisions pour risques et charges.
- Provisions réglementées.

Il convient de préciser que les deux derniers types de provisions figurent au passif du bilan.

Comme son nom l'indique, la provision pour dépréciation correspond à la constatation comptable d'une diminution probable de la valeur d'un élément de l'actif.

Il apparaît, ainsi, claire que la différence qui existe entre les amortissements et les provisions pour dépréciation, réside au niveau de la certitude de la diminution de la valeur de l'élément de l'actif.

Alors que les amortissements constatent les diminutions certaines (irréversibles) de la valeur de l'actif amortissable - les provisions, quant à elles, constatent les diminutions latentes (probables) de la valeur des éléments de l'actif.

Tous les éléments de l'actif peuvent être provisionnés à l'exception des immobilisations en non valeurs et de certaines immobilisations amortissables.

I- LES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ELEMENTS DE L'ACTIF

Il existe un parallélisme strict entre les postes de provisions pour dépréciations et les postes de l'actif correspondants. C'est à dire que pour repérer le poste de provision d'un élément de l'actif, il suffira d'insérer le chiffre 9 en deuxième position dans le numéro du poste de l'actif concerné. Le tableau ci-après retrace quelques exemples.

| Intitulés de postes | Numéros de poste | Numéros de comptes de provision correspondants |
|------------------------------|------------------|--|
| Titres de participation | 251 | 2951 |
| Marchandises | 311 | 3911 |
| Clients et comptes rattachés | 342 | 3942 |
| Titres de placement | 350 | 3950 |

I.1. Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles.

La valeur des éléments de l'actif incorporel risque, dans certaines circonstances particulières, de subir des dépréciations importantes qu'il faut constater sous forme de provisions.

Application 1

L'entrepreneur AZIZ tient un grand restaurant au bord de la route nationale qui lie Rabat à Fès. Le fonds commercial de ce restaurant figure, au bilan de l'exercice 200N-1, au montant de 250.000 dh. Au cours de l'exercice 200N, l'ouverture de l'autoroute Rabat - Fès a amplement dévié le trafic routier de la route nationale, ce qui risque de réduire la clientèle du restaurant de 30 %, estime l'exploitant AZIZ.

Déterminer et enregistrer la dépréciation.

Application 2

A cause de gros travaux publics réalisés à côté du magasin du commerçant BRAHIM, la valeur du fonds commercial de ce magasin (de 150.000 dh) risque de s'en trouver dépréciée de 25%. A la clôture de l'exercice 200N, le commerçant BRAHIM doit prendre en considération cette dépréciation probable de la valeur du fonds commercial de son magasin.

I.3. Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles concernées par les provisions, sont surtout celles qui ne sont pas amortissables, par exemple les terrains ... etc.

Cependant, toute immobilisation corporelle dont la diminution de la valeur résulte de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles, peut faire l'objet d'une provision.

I.4 Provisions pour dépréciation des titres.

Le portefeuille titres de l'entreprise peut comporter plusieurs catégories de titres : titres de participation, titres immobilisés, titres et valeurs de placement ... etc.

A la clôture de l'exercice, l'entreprise doit toujours effectuer la comparaison entre la valeur d'origine (prix d'achats) de ces titres et leur valeur d'inventaire (valeur actuelle). Cette valeur actuelle est déterminée par le cours moyen du dernier mois avant la clôture de l'exercice pour les titres cotés en bourse, et par le cours probable de négociation (cession) pour les titres non cotés.

Ainsi, après la comparaison entre la valeur d'origine des titres et leur valeur actuelle, on peut avoir trois situations :

- Valeur actuelle est égale à la valeur d'origine. Dans ce cas il n'y a ni perte ni gain.

- Valeur actuelle est supérieure à la valeur d'origine. Il y a, donc, une plus value probable. Cependant, en vertu du principe de prudence, les plus values ne sont enregistrées qu'après avoir été définitivement acquises par l'entreprise (càd réalisées).

- Valeur actuelle est inférieure à la valeur d'origine. Il y a une moins value probable. On doit, donc, constituer une provision constatant cette diminution probable de la valeur des titres. Le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur actuelle et la valeur d'origine.

Montant de provision = Valeur d'origine - Valeur actuelle

Application3 :

L'entreprise SAADOUNI détient des valeurs mobilières de placement (acquise en Mai N) :

- 40 actions de type A acquises 170 Dh chacune,
- 20 actions de type B acquise 110 chacune.

En décembre N le cours moyen en bourse a été respectivement de 150 et de 120 pour A et B

En décembre N+1 le cours moyen en bourse a été respectivement de 140 et de 120 pour A et B

En décembre N+2 le cours moyen en bourse a été respectivement de 145 et de 135 pour A et B

Déterminer et enregistrer la dépréciation de chaque année.

I.5 Provisions pour dépréciation des stocks et des créances circulantes.

a) Provisions pour dépréciations des stocks.

Les éléments du stock tels que les marchandises, les matières premières, les produits finis... etc. subissent fréquemment des diminutions de valeurs, d'où la nécessité. de constituer des provisions pour dépréciations. Cependant, à la clôture de chaque exercice, on doit annuler les provisions des stocks de l'exercice précédent pour en constituer de nouvelles

Application4

Au 31/12/200N, la situation des stocks de l'entreprise NORTEX se présente comme suit :

| <i>Nature des stocks</i> | <i>Montants bruts</i> |
|---------------------------|-----------------------|
| <i>Matières premières</i> | <i>120.000</i> |
| <i>Marchandises</i> | <i>90.000</i> |
| <i>Produits finis</i> | <i>150.000</i> |

Les données d'inventaire de l'exercice 200N, indiquent qu'il faut constituer des provisions pour dépréciation des stocks respectivement de 25 % pour les matières premières, 20 % pour les marchandises, et 15 % pour les produits finis.

Travail à faire: Enregistrer les écritures nécessaires au Journal de la société NORTEX au31/12/200N sachant qu'il n y avait pas de provisions en 200N-1

b) Provisions pour dépréciation des créances de l'actif circulant.

Les créances circulantes de l'entreprise et notamment les créances clients sont fréquemment exposées à de grands risques de dépréciation de leurs valeurs. En effet, certains clients peuvent avoir des difficultés de paiement et par conséquent le recouvrement des créances correspondantes devient incertain.

Dans ce cas, l'entreprise doit, à la fin de l'exercice, classer ces créances dans un compte spécifique appelé «Clients douteux ou litigieux» (3424). Et en suite, elle procède à la constitution des provisions à hauteur des pertes probables de ces créances. Ces provisions sont calculées sur la base des montants H.T. des créances douteuses.

Il convient de noter que les provisions ne sont constituées que pour les pertes probables de créances. Si une perte de créances est certaine (définitive), on ne constitue pas de provisions mais on

débite directement le compte de charges d'exploitation «Pertes sur créances irrécouvrables»(6182) s'il s'agit d'une créance clients ou bien on débite le compte de charges non courantes «Créances devenues irrécouvrables» (6585) s'il s'agit d'autres créances (personnel, associés, autres débiteurs ... etc.)

En outre, on doit retrancher le montant de TVA compris dans les créances perdues pour l'inscrire au débit du compte «Etat- TVA due» (4456). Autrement cela veut dire que les créances perdues doivent être comptabilisées aux débits des comptes de pertes appropriés à leur valeur H.T. à l'instar des autres charges de l'exercice.

Par ailleurs, l'enregistrement du montant de TVA non réglé par le client, au débit du compte «Etat- TVA due» (4456) permet à l'entreprise de récupérer le montant de la TVA qu'elle a versé à l'Etat sans l'avoir jamais reçu.

Application5

Dans la comptabilité de l'entreprise SAADOUNI, à la clôture de l'exercice N, figure une créance de 26400 DH (montant TTC) sur le client MOURAD. L'entreprise apprend que ce client, à cause de difficultés financières, vient d'être placé en redressement judiciaire. L'entreprise pense ne récupérer que 5% de la créance.

Application6

A la clôture de l'exercice comptable au 31/12/2002, de l'entreprise COMEK, l'état des créances clients se présente comme suit :

| Clients | Créances TTC | Pertes probables | Pertes latentes |
|---------|--------------|------------------|-----------------|
| AZIZ | 15000 | 50% | |
| SALAH | 25000 | 15000 | |
| HAMID | 46000 | 26000 | |
| ALI | 30000 | | 30000 |

Sachant que l'entreprise COMEK est soumise au taux de TVA de 20 régulariser la situation des créances clients au 31/12/N

I.6. Ajustement des provisions.

a) Principe:

Ajuster une provision déjà constituée, consiste à procéder, à la clôture de l'exercice comptable, soit à l'augmentation du montant de cette provision sous forme de dotation supplémentaire, soit à la diminution partielle ou totale de ce montant sous forme de reprise sur provisions.

Il convient de noter que l'ajustement des provisions pour dépréciation des stocks ne s'effectue pas selon la démarche précédente.

Le réajustement de ces provisions fait l'objet d'un traitement spécial que l'on peut voir dans ce qui suit.

b) Ajustement des provisions pour dépréciation des stocks.

Les provisions constituées pour la dépréciation des stocks, à la fin d'un exercice, sont totalement annulées à la clôture de l'exercice suivant pour en constituer de nouvelles.

Application7 :

Au 31/12/N-1, le stock de matières premières de l'entreprise SAADOUNI s'élevait à 310000 Dh. Il a fallu constituer une provision de 15000 Dh. Le stock de produits finis était de 580000 Dh. On estimait à 12000 Dh la provision s'y rapportant. Il n'y avait pas de provision auparavant.

Au 31/12/N, l'inventaire donne les résultats ci-après.

-Matières premières : 280000 Dh; provision :18000 Dh

- produits finis : 500000 Dh; provision : 10000 Dh

TAF :

Passez les enregistrements nécessaires au 31/12/N-1 et 31/12/N

c) Ajustement des provisions pour dépréciation des créances douteuses.

Application8 :

La situation des créances douteuses de l'entreprise au 31/12/200N, se présente comme suit :

| <i>Clients</i> | <i>Créances TTC</i> | <i>Provisions au 31/12/N-1</i> | <i>Recouvrement au cours de N</i> | <i>Observations à la fin de N</i> |
|----------------|---------------------|--------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Farok</i> | <i>30000</i> | <i>11000</i> | <i>15000</i> | <i>Provision 10000</i> |
| <i>Naim</i> | <i>50000</i> | <i>16000</i> | <i>20000</i> | <i>Provision 20000</i> |
| <i>Jawad</i> | <i>45000</i> | <i>12000</i> | | <i>Irrécouvrable</i> |
| <i>Said</i> | <i>70000</i> | <i>30000</i> | <i>46000</i> | <i>Pour solde</i> |

Travail à faire : Régulariser la situation des créances douteuses de la société au 31/12/200N sachant que seules les opérations de recouvrement ont été enregistrées au journal .

II- LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

II.1. Définition.

Eléments du passif du bilan, les provisions pour risques et charges permettent, en vertu de principe de prudence, de prendre en considération des dettes probables correspondantes à des risques ou à des charges nettement précisés quant à leurs natures mais dont les dates de réalisation et les montants ne sont pas encore connus.

Tous les comptes de provisions pour risques et charges possèdent des numéros portant le chiffre 5 en deuxième position.

On peut distinguer entre trois postes de provisions pour risques et charges.

- > Provisions pour risque (151).
- > Provisions pour charge (155).
- > Autres provisions pour risques et charges (450).

II.2 Provisions pour risques durables ou non durables.

Ce type de provisions est constitué pour faire face aux risques liés à l'activité de l'entreprise tels que litiges avec certains partenaires (fournisseurs, clients, salariés ...), risques liés aux garanties données aux clients sur les marchandises ou produits vendus ... etc.

Application9

La société BADR a licencié au cours de l'exercice 200N un cadre commercial et un employé qui ont entrepris une action en justice contre elle.

D'après l'avocat de la société, cette dernière risque de payer, au cours de l'exercice à venir, des dommages et intérêts au profit de l'employé d'un montant estimé à 6.000 dh.

En outre, elle risque de payer, en faveur du cadre commercial licencié, un montant estimé à 11.000 dh. Cependant, le jugement définitif ne sera tombé qu'après 24 mois.

II.3. Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices.

Certaines charges dont les montants sont très importants, ne peuvent être supportées par un seul exercice comptable. En effet, l'entreprise procède à répartir leurs montants sur plusieurs exercices. C'est dire qu'à la fin de chaque exercice concerné, elle constitue un montant de provisions pour faire face à cette charge prévue.

Ainsi, lorsqu'une entreprise prévoit une grosse charge pour un exercice ultérieur, elle doit constituer des provisions à la fin de chaque exercice comptable jusqu'à la réalisation de la charge en question.

Application10 :

Au cours des travaux d'inventaire de l'entreprise SALAM on constate que la rénovation des bâtiments doit être effectuée probablement dans 4 ans, à partir de l'exercice 200N. Le coût de l'opération est estimé à 60000 dh.

Travail à faire -

Passer, au Journal de l'entreprise SALAM, les écritures nécessaires au 31/12/200N.

Chapitre -4-

LES REGULARISATIONS DES COMPTES DE PRODUITS ET DE CHARGES.

En vertu du principe de spécialisation des exercices comptables, chaque exercice doit enregistrer toutes ses charges et seulement celles-ci et tous ses produits et seulement ceux-ci.

Cependant, dans la pratique il y a d'une part, des charges et des produits qui concernent l'exercice en cours mais n'y sont pas enregistrés. Il faut, donc, les prendre en considération. Et d'autre part, on trouve des charges et des produits qui ne concernent pas l'exercice en cours, mais qui y sont enregistrés. On doit, donc, les éliminer.

I- CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR.

I.1 Les charges à payer.

Ce sont des charges qui se rattachent à l'exercice en cours, mais à défaut des pièces justificatives qui ne sont pas encore parvenues à l'entreprise, ces charges ne sont pas enregistrées. Il s'agit, donc, de les comptabiliser en débitant les comptes de charges concernés par le crédit des comptes de tiers au niveau du passif circulant.

Application 1.

Les travaux d'inventaire de l'entreprise SOFAM pour l'exercice 199N fournissent les informations suivantes :

- *La redevance téléphonique et la quittance d'électricité du mois de décembre 199N, ne sont pas encore reçues. Leurs montants sont respectivement estimés à 3.000 et 5.000 dh.*
- *Le taux d'intérêts annuel d'un emprunt de 100.000 dh contracté le 1 octobre 199N est de 11%, TVA 7%.*

Travail à faire

Régulariser les comptes de charges de la société SOFAM.

I.2 Les produits à recevoir.

Il s'agit des produits qui relèvent de l'exercice en cours, mais qui n'y sont pas encore enregistrés, soit parce que l'entreprise ne les a pas encore facturés à ses clients, soit que leurs échéances d'encaissement ne sont pas encore parvenues.

Application 1 bis:

A la clôture de l'exercice 2003, l'entreprise constate qu'un montant de 6000 dh a été livré au client sans être inscrit en comptabilité. La facture sera envoyée plus tard au client. Le taux de TVA est de 20%.

De même le 1/07/2003 l'entreprise a accordé un prêt de 8000 dh à un salarié au taux annuel de 8%. TVA 7%.

II. CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE.

Ce sont des charges et des produits qui ne relèvent pas de l'exercice en cours et pourtant ils y sont enregistrés. On doit, donc, les virer des comptes de produits et charges pour les inscrire dans les comptes du bilan.

II.1. Les charges constatées d'avance.

Il s'agit généralement de créditer les comptes de charges concernés par le débit du compte de l'actif circulant appelé «Charges constatées d'avance» (3491).

Application 2 :

A la clôture de l'exercice 199N, la société MANAR vous communique les informations suivantes:

Au 30/09/199N, le comptable de la société a enregistré les opérations ci-après :

- *Payé la prime annuelle d'assurance pour le matériel de transport 12.000 dh.*
- *Réglé le loyer annuel des bâtiments, 20.000 dh.*
- *Payé l'abonnement annuel à une revue spécialisée, 4.000 dh.*

Au 31/12/199N, les montants de timbres postaux et de timbres fiscaux non utilisés au cours de l'exercice sont respectivement de 300 et 1000 dh.

Travail à faire :

Passer, au Journal de la société, les écritures de régularisations au 31/12/199N.

II.2. Les produits constatés d'avance.

Le principe de régularisation de produits constatés d'avance, consiste à débiter, à la clôture de l'exercice, les comptes de ces produits par le crédit du compte de régularisation passif à savoir «Produits constatés d'avance» (4491).

Application3

Au cours du mois de décembre 2002, le comptable de la société MATRAC a enregistré une facture de ventes dont les produits ne seront livrés qu'en cours de l'exercice prochain. Le montant de la facture est égal à 6.000 dh, TVA 20 %-

Exemple de synthèse

Après comparaison de l'inventaire extra-comptable de l'entreprise SALAMI et de la balance avant inventaire, le comptable constate les faits suivants (tous les montants sont H.T.) :

- 1- Des achats d'une valeur de 50 000 DH ont été reçus, les factures ne nous sont pas encore parvenues ;
- 2- Le fournisseur Ali a bien livré la marchandise mais il ne l'a pas encore facturée, elle figure sur le bon de livraison à 585 DH;
- 3- Une prime d'assurance payable d'avance pour un an a été payée le 1^{er} octobre dernier, montant 7 000 DH ;
- 4- Il reste dans l'entreprise 500 DH fournitures de bureau non stockables ;
- 5- Des intérêts d'un emprunt ont été payés le 1^{er} juillet dernier pour les douze mois qui suivent, montant : 3000 DH ;
- 6- Le 1^{er} décembre, nous avons payé le loyer pour une période de trois mois commençant ce même jour. Montant du chèque: 7 500 DH -
- 7- Le coût du téléphone : 4250 DH, la facture nous parviendra courant janvier ;
- 8- Un rabais de 180 DH a été promis au client Bachâr, la facture d'avoir n'a pas encore été envoyée ;
- 9- L'entreprise a reçu le 1^{er} octobre un semestre d'intérêts payables d'avance pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 mars suivant. Montant du semestre d'intérêts : 2560 DH ;
- 10- Nous avons droit à une commission de 5% sur une opération de 1900DH H.T. pour laquelle nous avons servi d'intermédiaire ;
- 11 - Les commissions de nos représentants non salariés s'élèveront, pour le mois de décembre, à 28 000 DH, environ ;
- 12- Il nous reste 150 DH de timbres-poste et 280 DH de timbres fiscaux.

Travail demandé

Passer les articles de journal à la date du 31.12.

Chapitre -5- Détermination du résultat de l'exercice

Les écritures de détermination du résultat se font par étapes :

- Virements des comptes soustractifs :
 - Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats
 - Rabais, remises et ristournes accordés par l'entreprise
- Regroupement des charges
- Regroupement des produits
- Détermination du résultat (bénéfice ou perte)

Après les écritures de régularisation, les charges et les produits sont virés dans le compte CPC.

Le bilan est ensuite établi à partir des données de la balance d'inventaire dressée après les régularisations, les regroupements et les virements des comptes de charges et de produits au C.P.C . (Elle ne contient donc que les comptes des classes 1 à 5).

Application

Le 31 Décembre 2003, fin de son exercice annuel, la balance avant inventaire de la maison se présente ainsi:

| Postes | SD | SC |
|---|--------|--------|
| Capital | | 180000 |
| Compte de l'exploitant | 820 | |
| Frais préliminaires | 5000 | |
| Terrains | 8000 | |
| Constructions | 140000 | |
| Matériel et outillage | 38000 | |
| Titres de participation | 10000 | |
| Amortissement des frais préliminaires | | 4000 |
| Amortissement des constructions | | 11200 |
| Amortissement du matériel et outillage | | 30400 |
| Stock de marchandises | 52000 | |
| Emballages commerciaux | 3500 | |
| Provisions pour dép. des marchandises | | 500 |
| Fournisseurs | | 28600 |
| Clients | 29520 | |
| Clients, effets à recevoir | 4400 | |
| Etat, impôts et taxes | 4400 | |
| Clients, dettes pour emballages consignés | | 3200 |
| Banque | 2105 | |
| Caisse | 3800 | |
| Achats de marchandises | 200000 | |
| RRR obtenus | | 13010 |
| Achats non stockés de matières et fournitures | 665 | |
| Achats d'emballages | 40000 | |
| Autres charges externes | 24000 | |
| Impôts et taxes | 16165 | |
| Charges financières | 8300 | |
| Ventes de marchandises | | 332990 |
| R.R.R.A | 2045 | |
| Total | 603900 | 603900 |

Travail demandé:

Dresser le C.P.C. et le Bilan , conformément au plan comptable général, sachant que :

- 1) les frais préliminaires et le matériel et outillage sont amortis annuellement de 20 %, les constructions de 2 %;
- 2) La valeur réelle des titres de participation à la date de l'inventaire ne dépasse pas 3000 DH;
- 3) Le stock de marchandises à cette date est évalué à 57 200 Dh, celui d'emballages à 4200 dh au prix d'achat; La provision sur les marchandises n'est plus nécessaire, mais il est décidé de faire une provision de 1 100 DH sur les emballages récupérables pour tenir compte de leur usure;
- 4) Il reste en stock 380 DH de fournitures de bureau non stockables non utilisées;
- 5) Le loyer d'un entrepôt pour le dernier trimestre 2003 sera payé début janvier: 450 dh
- 6) Un fournisseur doit nous accorder une ristourne de 180 OH pour les affaires traitées pendant le dernier trimestre 2003.
- 7) 4 100 DH de marchandises comprises dans le stock n'ont pas été facturées par le fournisseur.

Exemple de synthèse

Le 30 décembre 90. la balance avant inventaire d'une entreprise présente les soldes suivants:

| | | |
|--|----------------|----------------|
| capital | | 249000 |
| Frais préliminaires (Fp) | 15000 | - |
| Amortissements des FP | - | 12000 |
| Terrains | 18000 | - |
| Constructions | 171000 | - |
| Amortissements des constructions | - | 26505 |
| Installations techniques matériel et outillage (ITMO) | 83000 | - |
| Amortissements des ITMO | - | 4150 |
| Mobilier et matériel de bureau | 24000 | - |
| Amortissements du MMB | - | 4800 |
| Stocks de marchandises | 21500 | - |
| Fournisseurs | - | 36000 |
| Clients | 30400 | - |
| Clients douteux | 18000 | - |
| Provisions pour dépréciation des clients | - | 10000 |
| Clients, dettes pour emballages et matériels Consignés | - | 6500 |
| Fournisseurs- effets à payer | - | 14800 |
| Clients- effets à recevoir | 7600 | - |
| Titres et valeurs de placement (TVP) | 16500 | - |
| Provisions pour dépréciation des TVP | - | 890 |
| Banques | 5000 | - |
| Caisse | 1245 | - |
| Achats de marchandises | 461250 | - |
| Charges de personnel | 103100 | - |
| Impôts et taxes | 10200 | - |
| Achats non stockés de matières et fournitures | 9400 | - |
| Autres charges externes | 13400 | - |
| Charges financières | 6500 | - |
| Ventes de marchandises au Maroc | - | 645300 |
| R.R.R accordés par l'entreprise | 1200 | - |
| R.R.R obtenus sur achats de marchandises | - | 1500 |
| Ventes et produits accessoires | - | 5000 |
| Produits financiers | - | 350 |
| Charges non courantes | 500 | - |
| Total | 1016795 | 1016795 |

Les renseignements de l'inventaire au 31-12-90 se présentent comme suit :

1 - Les constructions ont été acquises en totalité le 1-4-82.

- Les frais préliminaires ont été engagés le 1- 1 -86.

- Les ITMO ont été acquis en totalité le 1- 1-89.

- Le MMB a été acquis en totalité le 1 - 1 -88.

On vous précise que l'entreprise pratique régulièrement l'amortissement constant (linéaire) et les taux sont à déterminer.

2- Des clients qui devaient 12 420 DH sont considérés comme totalement insolvable.

- Des clients douteux ont réglé au cours de l'exercice pour solde de tout compte 2 000 DH représentant le quart (1/4) du montant de leur créance douteuse. Lors du règlement le comptable a uniquement enregistré: «Banque» débité de 2 000 DH et «clients douteux» crédité de 2 000 DH.

- Des clients ordinaires qui devaient 1 200 DH doivent être provisionnés vu leur difficulté financière.

(On vous précise que l'entreprise a toujours appliqué un taux unique de provision à l'ensemble des créances douteuses. Ce même taux est maintenu pour l'exercice 90 (à déterminer).

3- Les marchandises au 31-12-90 sont évaluées à 26 400 DH. Il est prévu que 5% de ce stock devra être vendu à la moitié de sa valeur.

4- La note d'électricité de décembre 90 est estimée à 1 500 DH.

Le 1-10-90, l'entreprise a encaissé et comptabilisé un loyer semestriel payé d'avance par le locataire, montant 4 000 DH.

- Il reste au 31-12-90, 850 DH de fournitures de bureau et 480 DH de gasoil.

5- On vous communique les données suivantes concernant les types de titres pour lesquels l'entreprise a constitué une provision le 31-12-89.

| Titres | quantités | PA unitaires | Cours au 31/12/89 | Cours au 31/12/90 |
|--------|-----------|--------------|-------------------|-------------------|
| Type A | 10 | 170 | 165 | 168 |
| Type B | 10 | 640 | 556 | 500 |

Travail à faire :

1/ Passez au journal l'ensemble des écritures de fin d'exercice

2/ Etablir le CPC et le Bilan.